

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL 26 mars 2025

Compte rendu sommaire

Date de convocation : 20 mars 2025

Étaient présents : Xavier TESTARD, Maire ; Joëlle REVEILLÈRE, Alain DIXNEUF, Christine CHALOPIN, adjoints ; Bénédicte BACLE, Jérémie BOUSSEAU, Laurent CHAUVEAU, Christine CRUARD, Olivier DUPÉ, Fabienne GABILLÉ, Céline GUILBERT, Gaël HERAULT, David LANCELOT, Emmanuel LEGEAY, Romain MARCONNET, Philippe MARTIN, Thérèse SOURISSE, conseillers

Était excusée : Gaëlle BIBARD (pouvoir à Joëlle REVEILLÈRE)

Secrétaire de séance : Bénédicte BACLE

* VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2025

Validation à l'unanimité

* VALIDATION DES RÉSULTATS 2024 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Présentation des résultats 2024 sections fonctionnement et investissement pour chacun des budgets ainsi qu'il suit.

Les CFU (Comptes Financiers Uniques) seront approuvés lors de la prochaine séance après retour de la trésorerie départementale (la trésorerie de Cholet constate les mêmes résultats que ceux de la collectivité)

Validé à l'unanimité

Budget	Investissement	Fonctionnement
26100 – Mairie	+ 87 997.73 €	+ 116 338.90 €
26101 – Maison santé	- 402 460.92 €	+ 1 148.15 €
26102 – Boussains 2	-	-
26103 – Genêts	-	+ 233 705.32 €
26104 – Farineau 2	-	+ 240 987.63
26105 – Coteau du pinier	-	- 24 008.32 €
26500 – Centre Municipal de Santé	- 8 096.86 €	+ 26 367.84 €

* BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de la section de fonctionnement 116 338.90 € du budget principal est affecté : 81 338.90 € à la section d'investissement et 35 000.00 € en report à la section de fonctionnement.

Validé à l'unanimité

* BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de la section de fonctionnement 1 148.15 € du budget annexe est affecté en totalité en report à la section de fonctionnement.

Validé à l'unanimité

* BUDGET ANNEXE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de la section de fonctionnement 26 367.84 € du budget annexe est affecté : 10 000.00 € à la section d'investissement et 16 367.84 € en report à la section de fonctionnement.

Validé à l'unanimité

* TAUX DES TAXES LOCALES

Le conseil doit se prononcer sur l'évolution des taux à savoir la stabilité ou une augmentation de + 0.3 % ou + 0.5 % ou + 0.8 % ou + 1 % ou + 1.5 % ou + 2 %

Le conseil, après vote à bulletin secret, décide, à 11 voix pour d'augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2025 de + 0.3 %. Ils seront donc les suivants : Foncier bâti : 48.97 % - Foncier non bâti : 50.35 % et Taxe d'habitation : 18.54 %

* BUDGETS PRIMITIFS 2025

Validation à l'unanimité des budgets primitifs présentés

Budget	Fonctionnement	Investissement
Budget principal Commune	1 280 999.00 €	2 983 141.40 €
Centre Municipal de Santé	437 567.84 €	22 000.00 €
Maison de Santé	62 930.75 €	537 711.00 €
Lotissement Les Genêts	299 228.76 €	-
Lotissement Farineau 2	240 989.63 €	-
Lotissement Le Coteau du Pinier	450 002.00 €	450 000.00 €

* DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION ART ET CHAPELLES EN ANJOU ET ASSOCIATION INITIATIVES EMPLOIS

L'association Art et Chapelles en Anjou a fait part à M le Maire qu'elle rencontrait plusieurs organismes pour les solliciter pour des subventions complémentaires (demandes ayant reçues des avis favorables). Il avait bloqué le versement de la subvention de 1 000.00 € accordée en conseil le 12 février dernier. Il demande donc au conseil s'il maintient la subvention accordée.

Validation à l'unanimité du maintien de la subvention et du versement

Validation et attribution à l'unanimité d'une subvention de fonctionnement de 1 043.00 € à l'association Initiatives Emplois et accord de principe à l'unanimité d'une demande de subvention de 1 605.00 € pour la création d'une écocyclerie

* ACQUISITION DE TERRAINS

Acquisition à l'euro symbolique + frais de notaire pour les parcelles A872 - 119 M² et A875 - 180 m² et ZA 97 - 17m² et acquisition à 500 € + frais de notaire pour la parcelle AB 347 - 15 m². Ces parcelles sont des chemins et les démarches n'avaient pas été menées entièrement lors de précédentes mandatures.

Validation à l'unanimité

* PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE DE CUISINIER.ÈRE À TEMPS COMPLET

Suite au départ en retraite de l'agent actuellement en poste en CDI, création d'un poste permanent à temps complet à compter du 1^{er} avril 2025

Validation à l'unanimité

* AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

*Monsieur le Maire rappelle que l'annonce du poste de secrétaire médicale est disponible jusqu'au 31 mars et qu'actuellement 37 candidatures ont été reçues. Les conseillères déléguées à la santé seront conviées aux entretiens de recrutement

*Monsieur le Maire rappelle la collecte de la banque alimentaire de Vihiers les 25 et 26 avril prochain

*Monsieur le Maire informe qu'une visite a été organisée avec Alter petites collectivités, structure dépendant du département, à l'hôtel restaurant de la Boule d'Or. Cet organisme pourrait se porter acquéreur des murs mais ne gèrera pas l'activité. Un prochain RDV aura lieu avec un membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

*Pas de préemption pour les biens situés : 1 rue des Noisetiers (habitation) / rue de la Tigeole (garage) / 68 rue Nationale (habitation) / 3 rue de la Boissonnerie (habitation) / rue Nationale (terrain) / rue de Chantelevent (pharmacie)

* COMMISSIONS COMMUNALES

*Affaires sociales : prochain flash infos sera à distribuer le week-end du 5 et 6 avril accompagné, pour les habitants de la campagne, d'un courrier pour la distribution des panneaux de numérotation d'adressage lors de permanences de distribution / arrivée de la nouvelle bibliothécaire intercommunale (Maulévrier, Coron, La Plaine et Somloire) Marie-Florence GAULTIER le 3 mars / Brigitte a fait son pot de départ avec les enfants le mardi 25 mars, le jour du repas spécial enfants avec un menu spécial (sirop, toasts, hamburger, frites et viennois chocolat et des bonbons)

*Aménagement de l'espace : permanences pour l'adressage et distribution des numéros les samedis 12 et 26 avril de 10h00 à 12h00 en mairie / Rue des noues en travaux – rue de l'auriet les candélabres sont en service / le chemin du bordage sera à revoir fossés pleins d'eau et passages de convois agricoles qui l'abiment. L'agglomération, qui a la compétence chemin, n'a pas le budget pour combler les trous du chemin identifié comme pédestre

*Patrimoine : une rencontre a eu lieu avec les locataires de la maison de santé pour la présentation et la signature du règlement intérieur d'utilisation. Peu de remarques ont été faites et tout le monde a signé / avec Bénédicte BACLE, Christine CHALOPIN a rencontré une diététicienne de Segré qui souhaite se rapprocher de sa région choletaise d'origine. Elle envisage de s'installer régulièrement sur Coron pour son activité 3 ou 4 jours et serait dans le local partagé avec la réflexologue plantaire

*Communication : pas de point complémentaire évoqué

*Santé : très bon retour du nouvel aménagement du poste de travail de la secrétaire médicale

VU par Nous, TESTARD Xavier, Maire de CORON pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'ART. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Coron le 20 mai 2025, Le Maire, Xavier TESTARD